

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 699****7 juillet 2004****SOMMAIRE**

19 B S.A., Luxembourg . . . . .	33508	Ets Pierre Kess et Fils S.A., Luxembourg . . . . .	33522
19 B S.A., Luxembourg . . . . .	33508	Evolutis Sicav, Luxembourg . . . . .	33526
A. Kayser-Elcheroth, S.à r.l., Junglinster . . . . .	33526	Fab Power S.A., Luxembourg . . . . .	33506
ACML, Atelier de Construction Métallique Luxembourgais, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33552	Finance Immobilière Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33527
AKM Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33523	Financial Promotion S.A., Luxembourg . . . . .	33541
Basic Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33510	Gaming International Group, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33544
Bayer Finance S.A.H. Luxembourg . . . . .	33506	Gesteam Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33538
Boris XC 90 S.A., Luxembourg . . . . .	33529	Gesteam Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33539
Boulet S.A., Luxembourg . . . . .	33511	Global International Development S.A., Luxembourg . . . . .	33526
Bouton d'Or, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33526	Grenada, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33522
Business and Finance Group S.A., Luxembourg . . . . .	33523	Grenada, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33522
Business and Finance Group S.A., Luxembourg . . . . .	33523	HDR4 SCA et Cie, Luxembourg . . . . .	33537
Business and Finance Group S.A., Luxembourg . . . . .	33523	Henv, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33539
Cameco Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	33506	Horwath Luxembourg S.C., Luxembourg . . . . .	33551
Chez Isabel Bacano, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33525	Immobilière OEKimmO S.A., Munsbach . . . . .	33527
Compagnie Financière du Textile S.A. «CFT», Luxembourg . . . . .	33525	Immovilla, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	33545
Compagnie Financière du Textile S.A. «CFT», Luxembourg . . . . .	33525	Interhold S.A., Luxembourg . . . . .	33542
Compagnie Financière du Textile S.A. «CFT», Luxembourg . . . . .	33526	Julius Baer Multitrading Advisory A.G., Luxembourg . . . . .	33550
Corepi S.A., Senningerberg . . . . .	33527	Julius Baer Multitrading Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	33551
Courtal S.A., Senningerberg . . . . .	33527	Kamelia Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33536
CR Entertainment S.A., Luxembourg . . . . .	33515	Kamelia Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33537
Cristallin Invest S.A., Luxembourg . . . . .	33509	LG Lux S.A., Luxembourg . . . . .	33524
Cristallin Invest S.A., Luxembourg . . . . .	33509	Linie Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33507
Daulby S.A., Luxembourg . . . . .	33544	Madiva Investments S.A., Luxembourg . . . . .	33535
Dunart Engineering Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33545	Madiva Investments S.A., Luxembourg . . . . .	33535
E.P.F. European Property Foundation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33535	Marchesini International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	33524
EBICA S.A., Employee Benefit International Consulting & Administration, Luxembourg . . . . .	33523	Marchesini Investment Group S.A., Luxembourg . . . . .	33524
EnglishTown, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33537	Matroclean S.A., Howald . . . . .	33541
Estrado, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33510	Metall Finanz Gesellschaft A.G., Luxembourg . . . . .	33521
Estrado, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33510	MP Consult S.A., Luxembourg . . . . .	33514
Etamine Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33543	Nebozzo Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33529
Etamine Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	33544	Pictor Finance S.A., Luxembourg . . . . .	33524
Ets Boulet S.A., Luxembourg . . . . .	33513	Pictor Finance S.A., Luxembourg . . . . .	33524
Ets Boulet S.A., Luxembourg . . . . .	33514	Prima S.A., Junglinster . . . . .	33525
		(D')Riviera, S.à r.l., Bereldange . . . . .	33525

<b>RPM Invest, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33545</b>	<b>Valois Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33540</b>
<b>San Quirico S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33507</b>	<b>Valois Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33541</b>
<b>Securitas DeMilo, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33549</b>	<b>Velasquez S.A., Senningerberg</b> . . . . .	<b>33527</b>
<b>Sinerive Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33509</b>	<b>Vitruvius, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>33528</b>
<b>Sinerive Investments, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33509</b>	<b>Vitruvius, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>33528</b>
<b>Société des Arquebusiers de la Ville de Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33522</b>	<b>Western Investment Company et Cie S.C.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33528</b>
<b>Tiger Rag, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33546</b>	<b>Wittbecker &amp; Partners, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33527</b>
<b>TRINCO, Transcontinental Investment Corporation Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>33539</b>		

**CAMECO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 68.998.

Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004, TMF CORPORATE SERVICES S.A. a démissionné de ses fonctions d'administrateur.  
Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004, les administrateurs suivants ont été nommés en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Koen Van Baren, né le 30 avril 1959 à Woerden The Netherlands, Economiste, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal L-2449 Luxembourg
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Registre de Commerce des Sociétés B 64.474.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2004, le siège social de la société est transféré du 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 43, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 mai 2004.

*Pour CAMECO LUXEMBOURG S.A.*

*BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02050. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038806.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**FAB POWER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.536.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02912, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signatures.*

(039297.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**BAYER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
H. R. Luxembourg B 7.521.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 4. Mai 2004*

- Die Mandate der Herren Verwaltungsratsmitglieder Karl-Heinz Kleedorfer, Dr. Roland Hartwig, Jean-Paul Loos und Carlo Schlessler werden um ein weiteres Jahr bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 verlängert.
- Das Mandat des Kommissars Herrn François Lanners wird um ein weiteres Jahr bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 verlängert.

*Für beglaubigten Auszug*

*BAYER FINANCE S.A.*

*Unterschrift / Unterschrift*

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03032. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039233.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**SAN QUIRICO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 57.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

G. Lecuit

Notaire

(038933.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**LINIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 50.909.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LINIE HOLDING S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 6 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 359 du 1<sup>er</sup> août 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 266 du 16 février 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Lieve De Mets, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Madame Magali Maccioni, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Andre, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de huit cent mille euros (800.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) par incorporation d'une créance d'un même montant, par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des cent (100) actions nouvelles par les sociétés à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. et LUX KONZERN, S.à r.l.

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa premier des statuts.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de huit cent mille euros (800.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR), par incorporation d'une créance d'un même montant, par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cent (100) actions nouvelles, les sociétés à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert et LUX KONZERN, S.à r.l. avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

*Souscription et libération*

Sont ensuite intervenues aux présentes, les sociétés à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. et LUX KONZERN, S.à r.l. prénommées, ici représentées par Madame Lieve De Mets, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg le 19 avril 2004, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement,

lesquelles ont déclaré souscrire les cent (100) nouvelles actions comme suit:

1) la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. prénommée, cinquante (50) actions nouvelles pour un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) par incorporation d'une créance d'un même montant existant au profit et à charge de LINIE HOLDING S.A.;

2) la société LUX KONZERN, S.à r.l. prénommée, cinquante (50) actions nouvelles pour un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) par incorporation d'une créance d'un même montant existant au profit et à charge de LINIE HOLDING S.A.

L'apport en nature par incorporation des créances a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société à responsabilité limitée ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, rapport dont la conclusion est la suivante:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport, daté du 18 mars 2004, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5 paragraphe 1:** Le capital social est fixé à un million cent mille euros (1.100.000,- EUR) représenté par deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 10.210,- euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. De Mets, M. Maccioni, S. André et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2004, vol. 467, fol. 82, case 10. – Reçu 8.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 mai 2004.

A. Lentz.

(039344.3/221/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**19 B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.062.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(038601.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**19 B S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 40.062.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2003*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société 19 B S.A.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038662.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**CRISTALLIN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 75.861.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(038597.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**CRISTALLIN INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 75.861.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 4 mai 2004, que:

- les bilans et compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
- les mandats d'administrateur de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, ayant son adresse professionnelle 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg et de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant son adresse professionnelle 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au, 13, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038428.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,-.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 74.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés tenue de façon extraordinaire en date du 3 mai 2004*

Le rapport du gérant unique a été approuvé.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge pleine et entière a été donnée au gérant pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 3 mai 2004

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038608.2/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 74.117.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Signature.

(038610.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**ESTRADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 80.930.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(039056.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**ESTRADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 83.120,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 80.930.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 28 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de ESTRADO, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Perte à reporter: EUR 16.113,03;

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039048.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**BASIC INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 98.262.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 5 mai 2004 que:

1- Ont été acceptées les démissions de Maître Bernard Felten, M. Frédéric Collot et de la société CD-GEST, S.à r.l., de leur fonction d'administrateurs avec effet immédiat. Décharge de leurs gestions leurs sont accordées.

2- L'Assemblée a élu le nouveau conseil d'administration suivant:

- M. Norbert Meisch, demeurant à Esch-sur-Alzette
- M. François Pletschette, demeurant à Esch-sur-Alzette
- M. Laurent Weber, demeurant à Luxembourg

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

3- L'Assemblée a accepté la démission de la société CD-SERVICES, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat. Décharge de sa gestion lui est accordée.

4- A été nommée commissaire aux comptes en son remplacement la société WMA, WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2009.

Luxembourg le 5 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour inscription et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039528.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**BOULET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 100.772.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société BOULET, S.à r.l., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro 398 835 843, n° de gestion 94 B 400, avec siège social au 2, Avenue du Maréchal Joffre, F-10000 Troyes, ici représentée par son gérant, Monsieur Frédéric Boulet, dirigeant d'entreprise, demeurant au 18, boulevard Victor Hugo, F-10000 Troyes.

2) Monsieur Frédéric Boulet, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BOULET S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'activité de collecte et de négoce de grains, graines oléagineuses et protéagineuses, engrais, pailles et fourrages, tous produits du sol et dérivés.

Elle pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En outre, elle pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la Société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 19 mars 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mai à 10.30 heures au siège social à Luxembourg ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jour francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société BOULET, S.à r.l., préqualifiée, cent quatre-vingt-dix-neuf actions	199
2) Monsieur Frédéric Boulet, préqualifié, une action	1
Total: deux cents actions	200

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.



*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant des comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Frédéric Boulet, dirigeant d'entreprise, né le 15 septembre 1965 à F-Troyes, demeurant au 18, boulevard Victor Hugo, F-10000 Troyes,
  - b) Madame Jacqueline Boulet, sans profession, née le 28 novembre 1942 à F-Troyes, demeurant au 18, boulevard Victor Hugo, F-10000 Troyes,
  - c) Monsieur Yves Boulet, retraité, né le 21 avril 1936 à F-Paris (18e), demeurant au 18, boulevard Victor Hugo, F-10000 Troyes.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société EUROCOMPTE S.A., R.C.S. Luxembourg, section B, n° 37.263, une société avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la Société par leur signature individuelle.
- 6) L'adresse de la Société est fixée au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Frédéric Boulet, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

*Avertissement*

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. Boulet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 54, case 10. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Kirsch.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(039473.3/230/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**ETS BOULET S.A., Société Anonyme,  
(anc. BOULET S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 100.772.

L'an deux mille quatre, le treize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de BOULET S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 mars 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, licenciée en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cents (200) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune, constituant l'intégralité du capital

social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en ETS BOULET S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée de BOULET S.A. en ETS BOULET S.A.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. 1<sup>er</sup> alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ETS BOULET S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: N. Reinert, N. Jacquemart, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, vol. 143S, fol. 56, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(039476.2/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**ETS BOULET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 100.772.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 587 du 13 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(039477.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MP CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 61.241.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 février 2004*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des trois administrateurs, Monsieur Patrick Maes, Madame Naline Budler et Monsieur Henri Van Bragt qui acceptent, pour une période de 6 ans. Avec effet immédiat l'exécution de leurs mandats prenant cours et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2009 statuant sur l'exercice 2008.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Jacques Maes, qui accepte, pour une période de 6 ans. Avec effet immédiat l'exécution de son mandat prenant cours et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2009 statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l'assemblée générale*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, réf. LSO-AQ00888. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039105.3/514/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**CR ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 100.720.

## STATUTES

In the year two thousand and four on the twenty-second of April,  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr James David Taylor, company director, residing at 12 Ashley Street, Tamarama, NSW 2026 Australia.
2. MODERN TREUHAND S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

All of them represented by Mrs. Nadine Gloesener, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

### Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

#### Art. 1. Form, Name.

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of CR ENTERTAINMENT S.A.

#### Art. 2. Registered Office.

The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

#### Art. 3. Object.

The purpose for which the company is established, is to market services for distributions via the Internet, including any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purpose, as well as the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, including the administration, development and management of its portfolio.

The Company may engage alone and together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary or itself in a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may engage directly or indirectly participations in Luxembourg and / or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

#### Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

### Chapter II. Capital, Shares

#### Art. 5. Corporate Capital.

The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1000) shares with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each.

#### Art. 6. Shares.

The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

### Chapter III. Board of directors, Statutory auditors

#### Art. 7. Board of Directors.

The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.**

The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

**Art. 9. Powers of the Board of Directors.**

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 10. Delegation of Powers.**

The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

**Art. 11. Representation of the Company.**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

**Art. 12. Statutory Auditor.**

The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

**Chapter IV. Meetings of shareholders**

**Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 14. Annual General Meeting.**

The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 15. Other General Meetings.**

The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 16. Procedure, Vote.**

Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

**Chapter V. Fiscal Year, Allocation of profits**

**Art. 17. Fiscal Year.**

The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

**Art. 18. Appropriation of Profits.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

## **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

### **Art. 19. Dissolution, Liquidation.**

The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

## **Chapter VII. Applicable Law**

### **Art. 20. Applicable Law.**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitory measures*

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2004. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2005.

#### *Subscription*

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. James David Taylor, prenamed, nine hundred and ninety-nine shares. . . . .	999
2. MODERN TREUHAND S.A., prenamed, one share . . . . .	1
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

25% of these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 7,750.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, born on June 22nd 1959 in Åker, Sweden, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, born on January 12th 1973 in Esch an der Alzette, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr James David Taylor, company director, born on January 2nd, 1955, in Subiaco, Australia, residing at 12 Ashley Street, Tamarama, NSW 2026, Australia.

The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

II. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr James David Taylor together with Mr Mikael Holmberg or Mrs Nadine Gloesener.

III. The registered office of the Company is established in L-2449 Luxembourg City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. James David Taylor, directeur de société, demeurant au 12 Ashley Street, Tamarama, NSW 2026 Australia.

2. MODERN TREUHAND S.A., ayant son siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luixembourg.

Tous les deux représentés par Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination CR ENTERTAINMENT S.A.

**Art. 2. Siège social.**

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.**

L'objet pour lequel la société est formée est de prêter des services de distribution via Internet, dans toutes activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet, ainsi que la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-me ou au travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.

**Art. 4. Durée.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

**Chapitre II. Capital, Actions**

**Art. 5. Capital souscrit.**

Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisés en mille (1,000) actions avec une valeur nominative de trente et un Euros (EUR 31,-) chacune.

**Art. 6. Actions.**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

**Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs**

**Art. 7. Conseil d'administration.**

La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

**Art. 8. Assemblées du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres. Il peut aussi nommer un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de tenir le compte rendu de l'assemblée du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration peut se réunir à la demande du président. L'assemblée du conseil d'administration peut être convoquée si deux administrateurs l'exigent.

Le président présidera seul toutes les assemblées des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil désignera un autre administrateur en tant que président temporaire par vote de la majorité présente à une telle assemblée.

Un avis écrit de toute assemblée du conseil d'administration sera remis par courrier normal, électronique ou par télégramme, télécopie à tous les administrateurs au moins 48 heures avant le jour prévu pour une telle assemblée, excepté en cas d'urgence, les raisons seront mentionnées dans l'avis de la réunion de l'assemblée. Cette notification indique le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

Cet avis pourra être refusé par consentement écrit, par courrier normal, électronique, par câble, télégramme, télex ou par télécopie de chaque administrateur. Aucun acte séparé n'est requis pour les assemblées tenues à heures et endroits spécifiés dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut participer à toute assemblée du conseil d'administration en nommant par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie, un autre administrateur comme mandataire.

Le conseil d'administration peut délibérer ou agir de façon valable seulement si au moins une majorité d'administrateurs est présente.

Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle assemblée.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une assemblée du conseil par différents moyens tels que la conférence téléphonique ou par d'autres moyens semblables de communication qui permettent donc à plusieurs personnes de participer simultanément à l'écoute des uns et des autres.

Une telle participation sera présumée au même titre que la présence physique à l'assemblée.

Une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est authentique et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une assemblée du conseil d'administration, laquelle a été dûment convoquée et tenue.

Une telle décision peut être rédigée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

**Art. 9. Procès-Verbaux des Assemblées du Conseil d'Administration.**

Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon les procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou non.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

**Art. 11. Délégation des pouvoirs.**

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est soumise à une autorisation préalable établie par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12. Représentation de la société.**

Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Nomination des Auditeurs.**

La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

## Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

### Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

### Art. 15. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

### Art. 16. Autres assemblées générales.

Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

### Art. 17. Procédure, Vote.

Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

## Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

### Art. 18. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

### Art. 19. Affectation des profits.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 20. Dissolution, Liquidation.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII. Disposition générale

### Art. 21. Disposition générale.

Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2004. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2005.

#### *Souscription*

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. James David Taylor, prénommé: neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions .....	999
2. MODERN TREUHAND S.A., prénommé: une action. ....	1
Total: mille actions. ....	1.000



25% de ces actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7 750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cents Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2005:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, in Suède, le 22 juin 1959, demeurant au 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mme Nadine Gloesener, directeur adjoint, née à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 12 janvier 1973, demeurant au 53A, rue principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg.

3. M. James David Taylor, directeur de société, né le 2 janvier 1955, à Subiaco, en Australie, demeurant au 12 Ashley Street, Tamarama, NSW 2026 Australie.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2005:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelage, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature commune de M. James David Taylor avec M. Mikael Holmberg ou Mme Nadine Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, vol. 143S, fol. 36, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

J. Elvinger.

(039093.3/211/409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

### **METALL FINANZ GESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 91.876.

#### *Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 16 juillet 2003 à 14.00 heures*

#### *Résolution*

1- L'Assemblée décide de remplacer à compter du 15 juillet 2003 le commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A., par la société ci-après désignée qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

AUDIEX S.A., sise 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

2- L'Assemblée donne décharge au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

J. Seil / T. Fleming / L. Hansen

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03409. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039501.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**GRENADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 77.557.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(039057.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**GRENADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 230.000,-.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 77.557.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui s'est tenue le 28 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de GRENADA, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Perte à reporter: EUR 3.468,25;

- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039049.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

---

**SOCIETE DES ARQUEBUSIERS DE LA VILLE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 142, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 4.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039267.3/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**ETS PIERRE KESS ET FILS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 90.178.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 avril 2004 au siège de la société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Révocation du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l., sise 2, Parc d'activité Syrdall L-5365 Münsbach, mandatée lors de la constitution de la société.

- Nomination de la FIDUCIAIRE BARTHEL & ASSOCIES, sise 7, rue Ernie Reitz, L-4151 Esch-sur-Alzette, en qualité de commissaire aux comptes, dont le mandat prendra fin à l'Assemblée Générale de l'an deux mille dix.

Pour extrait conforme

P. Kess

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, réf. LSO-AQ01008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039508.3/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**BUSINESS AND FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.216.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02913, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039296.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**BUSINESS AND FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.216.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039294.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**BUSINESS AND FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.216.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039293.3/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**EBICA S.A., EMPLOYEE BENEFIT INTERNATIONAL CONSULTING & ADMINISTRATION,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 79.924.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

EBICA S.A.

Signatures

(039333.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**AKM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 90.912.

**EXTRAIT**

En date du 3 mai 2004, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

La démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant que gérant est acceptée avec effet au 25 novembre 2003 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 25 novembre 2003.

Luxembourg, le 3 mai 2004

S. Colson

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039520.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**LG LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2129 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 43.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour LG LUX S.A.

Signature

(039311.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**PICTOR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.477.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour PICTOR FINANCE S.A.

Signature

(039317.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**PICTOR FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.477.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. LSO-AQ00166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour PICTOR FINANCE S.A.

Signature

(039320.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MARCHESINI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 71.781.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

MARCHESINI INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(039300.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MARCHESINI INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

MARCHESINI INVESTMENT GROUP S.A.

Signatures

Administrateurs

(039302.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**CHEZ ISABEL BACANO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 1, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.625.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039347.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**D'RIVIERA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 68.008.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039354.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**PRIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.  
R. C. Luxembourg B 25.955.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 novembre 2003.

A. Kayser

*Président du Conseil d'Administration*

(039365.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A. «CFT», Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 48.486.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 2004.

*Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039413.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A. «CFT», Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 48.486.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 2004.

*Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A.*

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039414.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A. «CFT», Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 48.486.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU TEXTILE S.A.  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(039415.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**A. KAYSER-ELCHEROTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.  
R. C. Luxembourg B 17.261.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2003, réf. LSO-AL02380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 novembre 2003.

M. Elcheroth

Gérante

(039368.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**BOUTON D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 18, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 67.025.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 avril 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(039380.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**EVOLUTIS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 87.783.

Statuts déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2004.

T. Metzler.

(039304.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**GLOBAL INTERNATIONAL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 65.612.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg en mai 2004, réf. LSO-AN00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, mai 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(039526.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**FINANCE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.944.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

FIDUPAR

Signatures

(039420.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**COREPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 46.272.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039495.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**VELASQUEZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 32.663.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Signature.

(039496.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**WITTBECKER & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 94.301.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039471.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**IMMOBILIERE OEKimmO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 65.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2004.

P. Bettingen.

(039250.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**COURTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 37.262.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2004.

P. Bettingen.

(039247.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**VITRUVIUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.899.

*Extract of the resolutions taken by the Board of Directors of 30th March 2004*

- The resignation of Mr Paolo Langè as Director of the company is accepted.
- The co-option of Mr Raffaele Martinelli in replacement of Mr Paolo Langè is accepted, under CSSF's approval.

*Extract of the resolutions taken by the Annual General Meeting of 30th April 2004*

- The resignation of Mr Paolo Langè as Director of the company is notified.
- The co-option of Mr Raffaele Martinelli in replacement of Mr Paolo Langè is ratified, under CSSF's approval.
- Messrs Alberto Foglia, Giovanni Luigi Milla, Raffaele Martinelli, Vittorio Sbarbaro, Carlo Maurizio Solare del Borgo and Serge D'Orazio are re-elected as Directors for the ensuing year.
- PricewaterhouseCoopers is re-elected as Authorised Independent Auditor for the ensuing year.

**Suit la traduction française:***Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 30 avril 2004*

- La démission de M. Paolo Langè en tant qu'Administrateur de la société est acceptée.
- La cooptation de M. Raffaele Martinelli en remplacement de M. Paolo Langè est acceptée, sous réserve de l'accord de la CSSF.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 30 avril 2004*

- La démission de M. Paolo Langè en tant qu'Administrateur de la société est notifiée.
- La cooptation de M. Raffaele Martinelli en remplacement de M. Paolo Langè est ratifiée, sous réserve de l'accord de la CSSF.
- Messieurs Alberto Foglia, Giovanni Luigi Milla, Raffaele Martinelli, Vittorio Sbarbaro, Carlo Maurizio Solare del Borgo et Serge D'Orazio sont réélus en tant qu'Administrateurs pour l'année suivante.
- PricewaterhouseCoopers est réélue en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année suivante.

Certifié sincère et conforme

Pour VITRUVIUS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038626.3/526/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**VITRUVIUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 71.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour VITRUVIUS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(038627.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**WESTERN INVESTMENT COMPANY ET CIE, Société Holding en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 26.492.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLCO Ltd

Gérant

A.T.T.C. s.a.m.

Administrateur-délégué

(039228.3/813/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.



**NEBOZZO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.370.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales sous seing privé,

- en date du 24 décembre 2003, que la société AIM SERVICES, S.à r.l., régie selon les lois du Luxembourg, ayant son principale siège d'activité au 8-10, Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a cédé les 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à la société TEXAS PACIFIC GROUP (EUROPE) LIMITED, régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège d'activité à Londres SW1Y 5AD, Stirling Square 2nd Floor, 5-7 Carlton Gardens, Royaume-Uni;

- en date du 4 février 2004, que la société TEXAS PACIFIC GROUP (EUROPE) LIMITED, régie selon les lois du Royaume-Uni, ayant son principale siège d'activité à Londres SW1Y 5AD, Stirling Square 2nd Floor, 5-7 Carlton Gardens, Royaume-Uni, a cédé les 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à la société TPG GALILEO IV LLC, régie selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège d'activité à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, Etats-Unis;

- en date du 4 février 2004, que la société SPECTRUM EQUITY INVESTORS IV, L.P., régie selon les lois de l'état de Delaware, ayant son principale siège d'activité à CORPORATE TRUST TOWER, 1209 Orange Street, Wilmington, Country of Newcastle, Delaware 19801, Etats-Unis, a cédé les 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à la société SPECTRUM GALILEO IV LLC, régie selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège d'activité à One Internationale Place, 29th Floor, Boston MA 02110, Etats-Unis;

Depuis, les 100 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- 50 (cinquante) parts sociales par la société TPG GALILEO IV LLC, régie selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège d'activité à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, Etats-Unis;

- 50 (cinquante) parts sociales par la société SPECTRUM GALILEO IV LLC, régie selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège d'activité à One Internationale Place, 29th Floor, Boston MA 02110, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

NEBOZZO, S.à r.l.

A. Bellardi Ricci

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038678.3/250/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**BORIS XC 90 S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 100.761.

**STATUTES**

In the year two thousand and four, on the fifth day of May.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 5.524, duly represented by Mr Valery Beuken, private employee, residing professionally at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 4, 2004.

2. The company ECOREAL S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 38.875,

duly represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 4, 2004.

The said proxies, after having been signed in varietur by the proxy holders and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a holding joint stock company is herewith formed under the name of BORIS XC 90 S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any

other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, remaining however always within the limits of the Law of July 31st, 1929 on holding companies.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 71,000,- (seventy-one thousand Euro) divided into 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 71,- (seventy-one Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The board of directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday of the month of June at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General disposition**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1) by BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prenamed, nine hundred and ninety-nine shares . . . .	999
2) by ECOREAL S.A., prenamed, one share . . . . .	1
<b>Total: one thousand shares . . . . .</b>	<b>1,000</b>

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 71,000,- (seventy-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed, who expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,500,- (two thousand and five hundred Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

The appearing parties, duly represented and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, for a period of six years, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

1. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 51.100;
2. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 64.474;
3. The company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., with registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 34.766.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2009:

The company COMCOLUX S.A., with registered office in L-2551 Luxembourg, 123, avenue X Septembre, registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 58.545.

*Third resolution*

The company's registered office is located in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, they signed the original deed together with the Notary.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand- Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524, représentée par Monsieur Valery Beuken, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2004.
2. La société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 mai 2004.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BORIS XC 90 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, liées directement ou indirectement à son objet et qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 71.000,- (soixante et onze mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 71,- (soixante et onze euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration devront être signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	999
2) ECOREAL S.A., prénommée, une action . . . . .	1
Total: mille actions. . . . .	1.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 71.000,- (soixante et onze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

1. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;

2. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;

3. La société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.766.

#### *Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2009:

La société anonyme COMCOLUX S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.545.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparantes, dûment représentées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de ces mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'elles connue, donnée aux personnes mandataires, agissant ès dites qualités, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: V. Beuken, R. Rohzanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 50, case 8. – Reçu 710 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 mai 2004.

T. Metzler.

(039429.3/222/347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 50.681.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Administrateur-délégué

Signatures

(038689.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**MADIVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 50.681.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de MADIVA INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- Perte à reporter: ..... EUR 70.784,49

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003.

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 2003 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2004, réf. LSO-AQ00440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038694.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**E.P.F. EUROPEAN PROPERTY FOUNDATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 73.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2004.

P. Bettingen.

(039235.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**KAMELIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.429.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.014,

ici représentée par Mademoiselle Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 avril 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société KAMELIA HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.429, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1- L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) par la création de quatre cent soixante (460) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les quatre cent soixante (460) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique la société anonyme GESTADOR S.A.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

2- L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) représenté par neuf cent soixante (960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la demande des mêmes parties, la version française fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction en anglais.**

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Frank Baden, notary with residence in Luxembourg.

There appeared

GESTADOR S.A., a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 18.014,

here represented by Miss Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on April 21, 2004, which proxy will remain attached to the present deed.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of KAMELIA HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 98.429, has required the undersigned notary to state as follows:

1- The sole shareholder resolves to increase the capital of the Company by eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) by the issue of four hundred and sixty (460) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Subscription and payment*

The four hundred and sixty (460) new shares are all subscribed by the sole shareholder the company GESTADOR S.A.

All the shares have been fully paid up by the subscriber in cash, so that the amount of eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) has been put at the free disposal of the Corporation, as has been evidenced to the undersigned notary.

2- The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation which will have the following wording:

«The corporate capital of the Company is set at twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) represented by nine hundred and sixty (960) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each».



*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of this general meeting, are estimated at EUR 800.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Cois et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 9, case 5. – Reçu 115 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

F. Baden.

(039358.3/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**KAMELIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.429.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(039359.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**HDR4 SCA ET CIE, Société Holding en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 38.435.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MAGNUM LTD*

*Le Gérant*

*A.T.T.C. s.a.m.*

*Administrateur Unique*

*Y. Baert*

*Administrateur-délégué*

(039224.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**EnglishTown, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 79.292.

**RECTIFICATIF**

*Extrait*

Il résulte des délibérations du Conseil de gérance en date du 25 mars 2004 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1<sup>er</sup> décembre 2003, le Conseil de gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de USD 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé. ....	Nombre de parts
EnglishTown Ltd. ....	500
Total: .....	<u>500</u>

Luxembourg, le 25 mars 2004.

*Pour EnglishTown, S.à r.l.*

*B. Zech*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03541. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039521.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**GESTEAM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.428.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.014,

ici représentée par Mademoiselle Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 avril 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société GESTEAM HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.428, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1- L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) par la création de quatre cent soixante (460) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les quatre cent soixante (460) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique la société anonyme GESTADOR S.A.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

2- L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) représenté par neuf cent soixante (960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de EUR 800,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la demande des mêmes parties, la version française fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction en anglais:**

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Frank Baden, notary with residence in Luxembourg.

There appeared

GESTADOR S.A., a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 18.014,

here represented by Miss Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on April 21, 2004, which proxy will remain attached to the present deed.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of GESTEAM HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 98.428, has required the undersigned notary to state as follows:

1- The sole shareholder resolves to increase the capital of the Company by eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) by the issue of four hundred and sixty (460) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Subscription and payment*

The four hundred and sixty (460) new shares are all subscribed by the sole shareholder the company GESTADOR S.A..

All the shares have been fully paid up by the subscriber in cash, so that the amount of eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) has been put at the free disposal of the Corporation, as has been evidenced to the undersigned notary.

2- The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation which will have the following wording:

«The corporate capital of the Company is set at twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) represented by nine hundred and sixty (960) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each».

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of this general meeting, are estimated at EUR 800.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.  
Signé: C. Cois et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 9, case 8. – Reçu 115 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

F. Baden.

(039350.3/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**GESTEAM HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039352.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**TRINCO, TRANSCONTINENTAL INVESTMENT CORPORATION HOLDINGS,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 17.152.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.*

*Gérant / Gérant*

*E. Patteet / J.P. Van Keymeulen*

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

(039220.3/813/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**HENV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 84.603.

Le texte existant de la rubrique «Associé» concernant HALSEY, S.à r.l., est à modifier comme suit:

«- HALSEY, S.à r.l., ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg».

Le texte existant de la rubrique «Gérance» concernant HALSEY, S.à r.l., est à modifier comme suit:

«- HALSEY, S.à r.l., 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg».

HALSEY, S.à r.l.

*Gérant*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02948. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(039525.3/230/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**VALOIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.427.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.014,

ici représentée par Mademoiselle Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 avril 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société VALOIS HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.427, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1- L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) par la création de quatre cent soixante (460) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les quatre cent soixante (460) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique la société anonyme GESTADOR S.A.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

2- L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) représenté par neuf cent soixante (960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de EUR 800,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la demande des mêmes parties, la version française fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction en anglais:**

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Frank Baden, notary with residence in Luxembourg.

There appeared

GESTADOR S.A., a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 18.014,

here represented by Miss Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on April 21, 2004, which proxy will remain attached to the present deed.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of VALOIS HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 98.427, has required the undersigned notary to state as follows:

1- The sole shareholder resolves to increase the capital of the Company by eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) by the issue of four hundred and sixty (460) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Subscription and payment*

The four hundred and sixty (460) new shares are all subscribed by the sole shareholder the company GESTADOR S.A.

All the shares have been fully paid up by the subscriber in cash, so that the amount of eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) has been put at the free disposal of the Corporation, as has been evidenced to the undersigned notary.

2- The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation which will have the following wording:

«The corporate capital of the Company is set at twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) represented by nine hundred and sixty (960) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each».

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of this general meeting, are estimated at EUR 800.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Cois et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 9, case 9. – Reçu 115 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

F. Baden.

(039346.3/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**VALOIS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(039348.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**FINANCIAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: 31.000,- EUR.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 89.877.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 14 mai 2004 que:

Nomination d'un administrateur-délégué:

Il a été décidé de nommer au poste d'administrateur de la société pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

- Monsieur Dominique Delaby, comptable

né le 8 avril 1955 à Marcq-En-Baroeuil (F)

demeurant professionnellement 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg.

Selon l'article 8 des statuts, le conseil d'administration confirme que vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances et pour toutes opérations, la société ne sera valablement engagée que moyennant la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites sans l'objet social de la société conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2004.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03617. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(039375.3/1185/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**MATROCLEAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1625 Howald, 32, rue Théodore Gillen.

R. C. Luxembourg B 99.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2004.

P. Bettingen.

(039243.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**INTERHOLD S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
H. R. Luxembourg B 27.737.

Im Jahre zweitausendundvier, am achtundzwanzigsten April.  
Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der INTERHOLD S.A., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 23. März 1988, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 163 vom 15. Juni 1988.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean-Marie Schockmel, Steuerberater, Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Jeannine Wilhelm, Privatbeamtin, Luxemburg 121, avenue de la Faïencerie.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Daniel Fondu, Privatbeamter, Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigte gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung der sämtlichen Aktionäre, so dass von den gesetzlich vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1. Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.

2. Ernennung des Herrn Jean-Marie Schockmel, Steuerberater, geboren am 5. Februar 1956 in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, zum Liquidator, mit den weitestgehenden Befugnissen, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere mit der Berechtigung, alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Kommissars für ihre Tätigkeit.

4. Verschiedenes.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen, welche nur mehr für ihre Liquidation besteht.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Herrn Jean-Marie Schockmel, Steuerberater, geboren am 5. Februar 1956 in Esch-sur-Alzette (Luxemburg), beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-M. Schockmel, J. Wilhelm, D. Fondu und H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 avril 2004, vol. 427, fol. 55, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 10. Mai 2004.

H. Hellinckx.

(038152.3/242/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

**ETAMINE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 98.426.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

GESTADOR S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 18.014,

ici représentée par Mademoiselle Carole Cois, assistante juridique, demeurant à Hautcharage, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 avril 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société ETAMINE HOLDING, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.426, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1- L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) par la création de quatre cent soixante (460) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Souscription et libération*

Les quatre cent soixante (460) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique la société anonyme GESTADOR S.A.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

2- L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) représenté par neuf cent soixante (960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

*Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la demande des mêmes parties, la version française fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

**Suit la traduction en anglais:**

In the year two thousand four, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Frank Baden, notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

GESTADOR S.A., a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 18.014,

here represented by Miss Carole Cois, legal assistant, residing in Hautcharage, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on April 21, 2004, which proxy will remain attached to the present deed.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ETAMINE HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 98.426, has required the undersigned notary to state as follows:

1- The sole shareholder resolves to increase the capital of the Company by eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) up to twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) by the issue of four hundred and sixty (460) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

*Subscription and payment*

The four hundred and sixty (460) new shares are all subscribed by the sole shareholder the company GESTADOR S.A.

All the shares have been fully paid up by the subscriber in cash, so that the amount of eleven thousand five hundred euros (EUR 11,500.-) has been put at the free disposal of the Corporation, as has been evidenced to the undersigned notary.

2- The sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation which will have the following wording:

«The corporate capital of the Company is set at twenty-four thousand euros (EUR 24,000.-) represented by nine hundred and sixty (960) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each».

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of this general meeting, are estimated at EUR 800.-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearer, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the appearer and in case of divergencies between the English and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Signé: C. Cois et F. Baden

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 9, case 6. – Reçu 115 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

F. Baden.

(039353.3/200/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**ETAMINE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 98.426.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

(039355.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---

**DAULBY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.201.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 13 avril 2004 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Pieter van Nugteren en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Hans de Graaf, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Monsieur Maarten van de Vaart, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Puis, cette Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes, COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin, cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 12-16, avenue Monterey au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

*Pour DAULBY S.A.*

H. de Graaf

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01512. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038795.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

---

**GAMING INTERNATIONAL GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 75.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2004.

P. Bettingen.

(039240.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

---



**IMMOVILLA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 86.946.

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004 de la société

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 20.00 heures.

Ordre du jour:

- Changement de siège social
- Démission du gérant technique
- Démission du gérant administratif
- Nomination d'un nouveau gérant technique

L'associé unique est présent, de façon que l'intégralité du capital est représenté.

A partir de cette date la société IMMOVILLA, S.à r.l., aura son siège social à l'adresse suivante:

28A, rue Dicks

L-4081 Esch-sur-Alzette

Mme Sofia Nogueira Melo Salazar, née le 13 juillet 1971 et domiciliée 49, rue Prinzenberg L-4773 Pétange donne sa démission en tant que gérante technique de la société, la société lui donne décharge de son poste.

Par la même occasion, M. João Luis Pagani Toscano Pires né le 22 novembre 1948 et domicilié au 54, Grand-rue L-4575 Differdange donne sa démission en tant que gérant administratif et sera nommé gérant technique de la société IMMOVILLA, S.à r.l.

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par les signatures conjointe du gérant technique, M. João Luis Pagani Toscano Pires, et de la gérante administrative, Mme Amélia De Jesus Maximino Nunes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2004.

J. L. Pagani Toscano Pires / A. De Jesus Maximino Nunes.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039367.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**RPM INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 75.236.

Le texte existant de la rubrique «Gérance» est à modifier comme suit:

«- HALSEY, S.à r.l., 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg».

Le texte existant de la rubrique «Gérance» concernant M. Bertil Hansson, est à modifier comme suit:

«- M. Bertil Hansson, administrateur de sociétés, demeurant au Clos d'Irène, n° 12, route de Saumane, F-84800 Isle sur Sorgue, France».

HALSEY GROUP, S.à r.l.

Le domiciliataire

K. Segers / C. Gammal

Gérante / Membre du comité exécutif

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(039535.3/230/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**DUNART ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 31.091.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(039230.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**TIGER RAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 100.749.

—  
STATUTES

In the year two thousand four, on the tenth of May.

Before Us, Maître Joseph Gloden notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared the following:

1. Mrs Charlotte Weimenhög, company director, born in SE-Maria, Helsingborg, the 10th of August 1947, residing in SE-619 91 Trosa, Langnäsvägen 44,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated the 27th of April 2004 delivered in Trosa,

2. Mr Hans Gawelin, company director, born in SE-Göran, the 20th of October 1942, residing in SE-619 91 Trosa, Langnäsvägen 44,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated the 27th of April 2004 delivered in Trosa,

The prenamed proxies, after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which they intend to organize among themselves.

**Art. 1.** A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The name of the company is TIGER RAG, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the company is in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the associates.

**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

These shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares
1) Mrs Charlotte Weimenhög, prenamed, three hundred and five shares .....	305
2) Mr Hans Gawelin, prenamed, one hundred ninety-five shares. ....	195
Total: five hundred shares .....	500

The capital has been fully paid in cash by the associates and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

**Art. 7.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 9.** Shares are freely transferable among associates. The share transfer *inter vivos* to non associates is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

**Art. 10.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 12.** The company will be managed by several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of one A and one B signatory manager.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 15.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing at least three quarters of the capital.

**Art. 16.** The fiscal year begins on July 1st and ends on June 30th.

**Art. 17.** Every year on June 30th, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 18.** The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.

**Art. 19.** Out of the net profit five per cent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

**Art. 20.** In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

**Art. 21.** If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 22.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

#### *Transitory disposition*

The first business year begins today and ends on June 30th, 2005.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

#### *Costs*

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand six hundred euro (1,600.-EUR).

#### *General extraordinary meeting*

Immediately after the formation of the company, the parties, who represent the total capital, have met in a general meeting and have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

I. Are elected as managers of the company for an unlimited duration, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

Signatory A manager:

- Mrs Charlotte Weimenhög, company director, born in SE-Maria, Helsingborg, the 10th of August 1947, residing in SE-619 91 Trosa, Langnäsvägen 44,

Signatory B manager:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg the 4th of April 1967, with professional address in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg the 15th of August 1952, with professional address in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

II. The company's address is fixed in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned notary who knows and speaks English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Charlotte Weimenhög, company director, née le 10 août 1947 à SE-Maria, Helsingborg, demeurant à SE-619 91 Trosa, Langnäsvägen 44,

dûment représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Trosa, en date du 27 avril 2004,

2. Monsieur Hans Gawelin, company director, né le 20 octobre 1942 à SE-Göran, demeurant à SE-619 91 Trosa, Langnäsvägen 44,

dûment représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Trosa, en date du 27 avril 2004.

Les prédites procurations, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant es qualités ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de TIGER RAG, S.à.r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions
1) Mrs Charlotte Weimenhög, prénommée, trois cent cinq parts sociales . . . . .	305
2) Monsieur Hans Gawelin, prénommé, cent quatre-vingt-quinze parts sociales. . . . .	195
Total: cinq cent parts sociales . . . . .	500

Le capital est entièrement libéré en numéraires et se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin.

**Art. 17.** Chaque année, le trente juin, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente juin 2005.

*Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et aussitôt, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

I. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

Signature catégorie A:

- Madame Charlotte Weimenhög, company director, née le 10 août 1947 à SE-Maria, Helsingborg, demeurant à SE-619 91 Trosa, Langnäsvägen 44,

Signature catégorie B:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

II. Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2004, vol. 523, fol. 99, case 1. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 17 mai 2004.

J. Gloden.

(039382.3/213/220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**SECURITAS DeMilo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.393.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG)

*Agent domiciliataire*

C. Speecke / R. Brand

(038870.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.

**JULIUS BAER MULTITRADING ADVISORY, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 85.425.

Im Jahre zweitausendundvier, am zehnten Mai.  
Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Sind die Aktionäre der JULIUS BAER MULTITRADING ADVISORY, Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 8. Januar 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 7. März 2002, Nummer 375.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Dieter Steberl, managing director JULIUS BAER LUXEMBOURG S.A., beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Armin Egli, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Andrea Martin, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

Abänderung von Artikel 4 der Satzung wie folgt:

«Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes von 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.»

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

*Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes von 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften abwickeln.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Steberl, A. Egli, A. Martin und H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 mai 2004, vol. 427, fol. 65, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 13. Mai 2004.

H. Hellinckx.

(039371.3/242/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**JULIUS BAER MULTITRADING ADVISORY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 85.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2004.

H. Hellinckx.

(039373.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**HORWATH LUXEMBOURG, Société Civile.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Francis N. Hoogewerf, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ici représenté par Mademoiselle Julia Gashkova, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoir de substitution donnée à Luxembourg, le 7 avril 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul sociétaire de la société civile HOWARTH LUXEMBOURG, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 269 du 5 juin 1993.

- Le fonds social était antérieurement fixé à cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois (LUF) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- En vertu d'une cession de part sous seing privé en date du 5 mars 2004, Monsieur Pascal Robinet, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Joseph II, L-2017 Luxembourg, a cédé la seule et unique (1) part sociale qu'il détenait dans la Société à Monsieur Francis N. Hoogewerf, préqualifié, au prix de trois (3,-) euros (EUR).

Cette cession demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptée par le gérant de la Société.

Suite à cette cession, les parts sociales dans la Société sont désormais toutes attribuées à Monsieur Francis N. Hoogewerf, préqualifié.

- Le comparant étant ainsi devenu propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société, prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que le comparant est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Le comparant donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société civile HORWATH LUXEMBOURG.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: J. Gashkova, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 51, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(038505.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2004.

**ACML, ATELIER DE CONSTRUCTION METALLIQUE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 126, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 77.365.

*Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 6 avril 2004*

L'an deux mille quatre, le 6 avril à 10.30 heures.

S'est réunie l'Assemblée Générale des associés de la société à responsabilité limitée dénommée ATELIER DE CONSTRUCTION METALLIQUE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 126, rue de Hollerich, société immatriculée B 77.365.

L'Assemblée se compose d'un associé unique à savoir:

Monsieur René Schmidt, demeurant à Elvange, 5, rue du Bois.

Total: cent parts 100

L'Associé présent, représentant l'intégralité du capital social, décide une Assemblée Générale extraordinaire en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Démission d'un gérant
- Quitus au gérant démissionnaire
- Nomination d'un nouveau gérant
- Pouvoirs à donner
- Changement du siège social

*Exposé préalable*

L'Assemblée Générale de ladite société décide de remplacer le gérant démissionnaire, de lui donner quitus et de nommer un nouveau gérant technique.

*Première résolution - Démission du gérant*

L'Assemblée Générale constate que Monsieur Jacques Gaul domicilié à Nospelt, a démissionné de ses fonctions de gérant technique depuis le 13 février 2001.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jacques Gaul.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

*Deuxième résolution - Quitus*

L'Assemblée Générale donne au gérant démissionnaire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

*Troisième résolution - Nomination d'un nouveau gérant technique*

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat un nouveau gérant technique en remplacement du gérant démissionnaire, à savoir:

Monsieur René Schmidt, domicilié à L-5692 Elvange, 5, rue du Bois.

Monsieur René Schmidt accepte ses fonctions de gérant de la société à responsabilité limitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

*Quatrième résolution - Pouvoirs à donner*

L'Associé délègue tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

*Changement du siège social*

Le siège social est transféré à la nouvelle adresse L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R. Schmidt.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP01023. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(038876.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2004.